

COMMUNE DE Gigouzac

N° 27 - GIGOU INFOS - SEMESTRIEL, JANVIER 2022





Inscription sur les listes électorales

Vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne sur le site service-public.fr et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie .

Votre procuration en 4 étapes



De même, les formulaires de procurations peuvent toujours être établis à la gendarmerie, mais peuvent désormais également être déposés en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr. À noter que vous devrez tout de même vous rendre au commissariat ou à la gendarmerie pour faire valider votre identité !

Etat Civil

Mariage :

Nous avons eu la joie de célébrer le mariage de **Arthur DUMONT** avec **Wilma BOUZOU** le 17 juillet 2021.

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés !

Décès :

Nous avons malheureusement appris également 4 décès :

- **Anne-Marie FAUCOMPRÉ** le 11 août 2021
- **Catherine DEFIEUX** le 27 août 2021
- **Gisèle MARTINA** le 24 octobre 2021
- **Daniel MARTY** le 28 octobre 2021

Nos plus sincères pensées à leur famille...

• Le secrétariat est ouvert

- les lundis de 13H30 à 17H00
- Les mardis : permanence téléphonique
- Les vendredis de 15h00 à 17h00

• Les permanences de Monsieur le Maire

- les vendredis après-midi
- les samedis de 10H30 à 12H (sur rendez-vous)



05 65 36 83 69



mairie.de.gigouzac@wanadoo.fr



<https://gigouzac.jimdo.com/>



Directeur de la publication : Romuald MOLINIÉ
Comité de rédaction : Florence LAURENS, François OUVARD

Directrice de rédaction : Édith BOUR
Photos : Édith BOUR, Florence LAURENS, François OUVARD,

Dépôt légal : à parution

Edito du Maire



LES COMMUNES ET L'AUTONOMIE FINANCIÈRE

Les communes ont-elles encore une autonomie financière ? Cela mérite d'être réellement posé car ce principe datant des lois de la décentralisation de 1982 est pour moi complètement remis en question.

Depuis plusieurs années, l'état n'a eu de cesse de réduire les moyens financiers et de battre en brèche le principe constitutionnel d'autonomie financière. Depuis 2014, il a baissé drastiquement le montant de ses concours financiers aux communes et, pire encore, il s'est arrogé le droit de supprimer la taxe d'habitation, au bénéfice des communes, comme il avait déjà supprimé la taxe professionnelle, au mépris de l'autonomie fiscale des collectivités. Ces décisions ont notamment pesé sur l'investissement local pourtant essentiel pour notre économie nationale.

Un autre principe de notre loi fondamentale, à savoir l'organisation décentralisée de la République, est aussi malmené quand l'État n'a de cesse de centraliser alors qu'il est désormais impuissant pour conduire sur le terrain des politiques publiques dont il n'a plus les moyens et dont il s'est désengagé.

Les marges de manœuvre deviennent très minces alors que nous devons investir pour l'à venir. À nous d'être imaginatifs et inventifs pour l'avenir de Gigouzac.

La crise sanitaire a laissé des traces dans notre tissu social, mais nous devons recommencer à nous retrouver comme avant et avoir confiance en l'avenir. Je compte sur le dynamisme de nos associations pour favoriser l'animation de Gigouzac. Le conseil municipal en sera le moteur et soutiendra toutes les initiatives.

Tous mes vœux les plus chaleureux pour cette année 2022.

Votre Maire
Romuald MOLINIÉ

DANS CE NUMÉRO :

INFOS UTILES	2
EDITO DU MAIRE	3
INFOS MUNICIPALES	4
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	6
DÉCOS DE NOËL !	7
SÉCURITÉ : PARTAGEONS L'ESPACE PUBLIC	8
DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE	9
HALLOWEEN	10

Infos Municipales



Grand Cahors
Le plan local d'urbanisme intercommunal sera approuvé d'ici la fin de l'année 2022. Il sera très restrictif. Nous répondons aux exigences de l'État, qui souhaite limiter à tout prix l'artificialisation des sols. Les constructions seront possibles, mais sur des surfaces nettement plus petites. Une enquête publique se déroulera dans le courant de l'année. Nous tâcherons de vous tenir informés.



Fiscalité
La Taxe d'aménagement passe à 2% sur l'ensemble de la commune. Il s'agit d'une taxe que l'on paye quand on dépose un permis de construire. Son produit permet à la commune de payer les réseaux nécessaires aux nouvelles habitations (Voirie, eau, électricité).

Sécurisation de la voirie
Les peintures de signalisation routières ont été refaites à l'automne, le coût de l'opération est de 1 400 euros.

Voirie
Le programme 2021 a vu la reprise de la route du mas de Guillaume ainsi que la mise en place d'une sous couche de grave émulsion à Escalmels en vue des travaux plus structurants prévus pour 2022.

Assainissement
Des travaux de reprise de drains et de conduites proches des pompes de relevages ont été réalisés par les services du Grand Cahors. En effet des fuites importantes et des colmatages ont été constatés. Coût de l'opération : 5 000 euros.

Eclairage public au Fajot
Suite à la demande des riverains, une demande nous a été faite afin de poser un éclairage public au niveau de l'aire de retournement du Fajot. Une étude est lancée afin de voir la possibilité et le conseil analysera le coût des travaux.

Commémoration du 11 novembre



Infos Municipales

Enfouissement des réseaux

Le projet d'enfourir les réseaux téléphoniques et électriques depuis la route du mas de Barrade jusqu'à la route d'Ussel en passant par l'école sera inscrit au budget 2022. En effet, nous lançons l'étude et nous solliciterons cette année les financements. Le coût approximatif total de l'opération serait de 300 000 euros. Il va sans dire que nous devons trouver le plus de financements possibles afin de permettre à ce projet de se concrétiser.

Travaux Bibliothèque

Des travaux ont été réalisés par notre agent communal suite à la demande des bénévoles qui gèrent la bibliothèque. Pour rappel, celle-ci est ouverte le lundi de 14h à 16h et le samedi de 10h30 à 11h30 !



Un début d'année bien arrosé...!



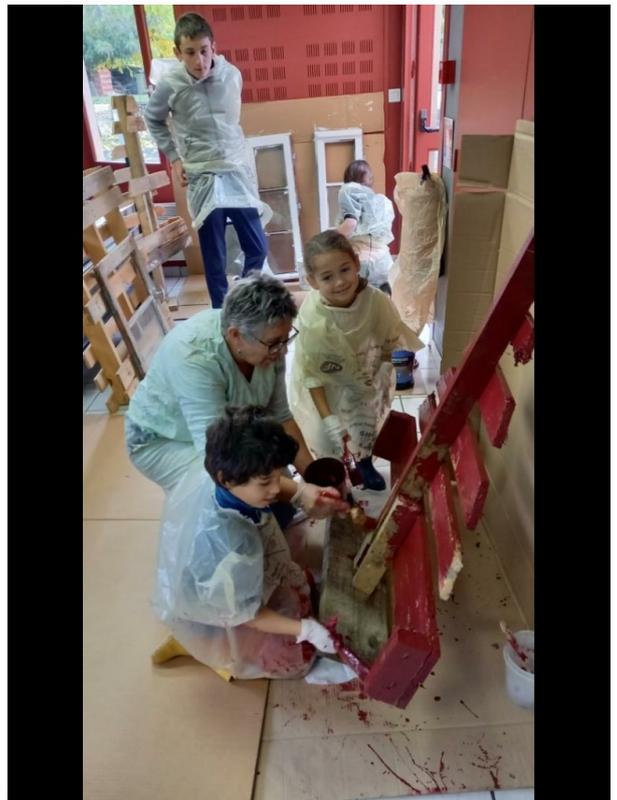
Infos Municipales

Décos de Noël

Grâce au travail de ponçage de palettes et d'anciennes fenêtres effectué par Jimmy notre employé communal et avec l'aide bénévole de Willy qui a assuré la découpe, un atelier « préparation de Noël » s'est déroulé pendant les vacances de Toussaint. Les enfants du village ont peint des motifs de sapin de Noël et de bonhomme de neige sur les palettes et ont redonné un nouveau look aux anciennes fenêtres avec un peu de couleur. Après 2 jours de séchage, ils ont pu les décorer avec des tissus, des guirlandes et autres décors de Noël pour éviter que tous ces matériaux ne finissent à la poubelle.



Tout le village bénéficie des œuvres réalisées par les enfants, installées aux entrées principales et au cœur du bourg ainsi que devant l'école.



Ces magnifiques réalisations viennent compléter les illuminations traditionnelles de Noël.

Bravo les enfants !

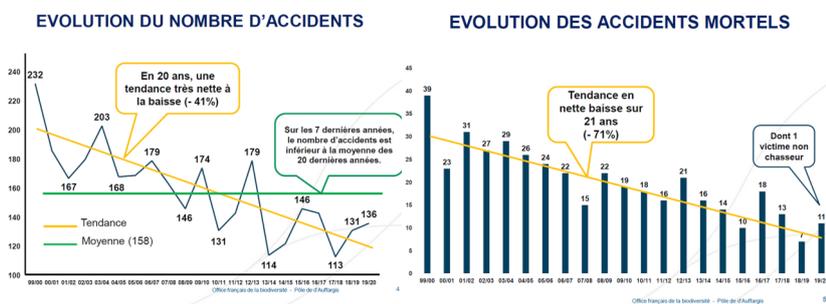
Sécurité : Partageons l'espace public

Que ce soit à la chasse, sur la route, à l'occasion de la pratique de certains sports de montagne, ou bien même en période estivale le long de nos plages littorales, en piscine privée, etc., trop d'accidents sont à déplorer, car un accident est toujours un accident de trop.

Ces derniers mois les médias ont fait leurs gros titres des accidents de chasse qui surviennent en France.

La pratique de la chasse est davantage sujet à polémique que certains autres sports dits « nature » qui sont pourtant bien plus accidentogènes et mortifères que la chasse.

Les statistiques de l'Office Français de la Biodiversité montrent sans équivoque une diminution constante du nombre d'accidents de chasse depuis 20 ans, et en particulier du nombre d'accidents mortels.



Dans 90% des cas, les victimes de ces accidents sont des chasseurs, mais redisons-le, quelle que soit la victime, un accident est toujours un accident de trop.

Les chasses en groupe, en battue comme on dit, ont pour objet de réguler le nombre de sangliers et de chevreuils présents sur notre

territoire. Il va sans dire que sans cette régulation leur nombre augmenterait de façon exponentielle, causant encore davantage d'accidents de la route et bien davantage de dégâts aux cultures.

Alors comment ça marche ?

Les chasseurs sont obligatoirement titulaires de l'examen (théorique et pratique) du permis de chasser. Ils doivent le faire valider chaque année en payant 150 € pour avoir le droit de réguler ces populations de gibiers qui sont définis pas le Code Civil comme des *Res Nullius* (chose de personne). Il sont formés aux règles de sécurité.

Souvenons-nous qu'en novembre 2020 la chasse a été suspendue pour cause de confinement, à l'exception de celle du grand gibier, Mme Pompilli, Ministre de la transition écologique, donnant à ce titre une mission de service public aux chasseurs.

La chasse se pratique sur des propriétés privées, car rappelons-le, dans notre commune il n'y a pas de forêts domaniales. La quasi totalité des parcelles sont des propriétés privées. (Très peu sont communales).

Juridiquement, le droit de chasse est un corollaire du droit de propriété.

Aussi les propriétaires terriens concèdent leur droit de chasse à la société de chasse communale. Les chasseurs adhèrent à la société de chasse en payant une carte annuelle d'adhérent. De ce fait les chasseurs adhérents peuvent chasser en toute légalité sur des propriétés privées, sans quoi ils commettraient l'infraction de *chasse sur autrui*.(*)

Les chemins publics sont bien sûr ouverts à tous, et notamment aux joggeurs, cavaliers, marcheurs, vététistes, quadeurs, etc.

La législation contraint depuis longtemps les chasseurs « en battue » à porter des vêtements orange fluorescent afin d'accroître la sécurité. Et ça marche !

Alors vous qui utilisez les chemins ruraux publics, faites-en de même, arboriez systématiquement des couleurs voyantes lors de vos sorties.

Partageons cet espace public en bonne intelligence et **ensemble optimisons la sécurité**, car le risque zéro n'existe nulle part.



(*) Il en va de même pour la cueillette des champignons, ceux-ci appartenant aux propriétaires des parcelles privées sur lesquelles ils poussent.

Des nouvelles de l'école



À l'école de Gigouzac, cette année, il y a 44 élèves.

Dans la classe des CM, il y a 19 élèves, avec deux enseignantes : Sylvie Stoeffler et Laetitia Oulié.

Dans la classe des CP CE1 CE2, il y a 25 élèves avec Delphine Lafuste.

Depuis le mois de Septembre, les élèves peuvent bénéficier des interventions de Jérôme Cantagrel, animateur sportif du grand Cahors. Le 6 novembre, après une longue période d'entraînement, tous les élèves de l'école ont participé au premier cross de Gigouzac (celui de Catus ayant dû être annulé). Bravo à tous les élèves qui ont donné le meilleur de leurs capacités sur la course longue, et merci aux parents qui sont venus assurer la sécurité!

Le 17 décembre, les enfants ont proposé pour Noël une déambulation nocturne et festive dans le village : chants, poésies et danses pour tous !

Tout au long de l'année, les enfants travailleront également sur les arbres dans le projet « des enfants et des arbres ». Charlotte Latour, agricultrice à Maxou, interviendra en classe pour sensibiliser les élèves aux plantes et aux arbres, puis l'école se déplacera sur sa propriété, en Janvier, pour planter une centaine d'arbres fruitiers. Nous suivrons l'évolution de ces plantations au fil des mois.



Cette année, les enseignantes ont prévu un voyage scolaire avec tous les enfants à la montagne, à Auzat, dans les Pyrénées (Ariège) du 16 au 18 février. Au programme : découverte du milieu montagnard et activités sportives (ski de fond, raquettes à neige).

Afin d'aider au financement de ce voyage, les enfants auront pour mission de vendre des tickets de tombola, des journaux écrits et conçus par leur soin en classe. Une vente de chocolats en novembre et de plantes en Mai aidera également à diminuer le prix du séjour pour chaque participant.



Halloween

À l'initiative des Estivales, pendant plus de 2 heures à la salle des fêtes du village, les paillettes et le savoir-faire d'Axelle - nouvelle habitante du village - ont sublimé les visages des enfants qui étaient venus nombreux pour participer à la chasse aux bonbons le vendredi 29 Octobre.



Les enfants déguisés, mais surtout superbement maquillés, sont partis frapper aux portes des maisons du village à la recherche de bonbons et autres friandises. Des adultes les accompagnaient et certains d'entre eux arboraient eux aussi maquillage et déguisement sur le thème d'Halloween.



Les petits monstres de Gigouzac !



Tous ont reçu un accueil très chaleureux et très nourri de la part des gigouzacois dont certains avaient déposé devant leur maison des friandises dans un joli décor d'Halloween. À la fin de la récolte de tous ces bonbons, l'heure est venue de les compter et de les partager. Malgré une petite visite chez le dentiste vivement recommandée au vu de tous les bonbons récoltés, les enfants sont prêts à renouveler leur participation pour l'année prochaine !

La Mairie de GIGOUZAC remercie tous les généreux Partenaires qui ont contribué au financement de ce Bulletin Municipal.
Comme nous, faites-leur CONFIANCE !